

REPUBLIQUE FRANCAISE

D E P A R T E M E N T
H E R A U L T
A R R O N D I S S E M E N T
L O D E V E

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de
PAULHAN**

S é a n c e d u 8 d é c e m b r e 2 0 2 5
N° 2025/12/16

Date de la convocation :	01/12/2025
	<u>Exprimés : 22</u>
Présents : 16	Pour : 22
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Grégory GUERIN, Mylène BOUSSON, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA, Mohamed NOUGOUUM

Etaient absents : MM Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, José ROIG, Gérard GARIN-MICHAUD, Thierry JAM

Procurations : - Mr Guy GAUBERT à Mr Marcel LAMBERT

- Mme Carine GASC à Mme Isabelle GAVINET
- Mr Georges GASC à Mr Claude VALERO
- Mme Véronique LAMBERT à Mme Mylène BOUSSON
- Mr David SEBASTIAN à Mme Véronique LABORDA
- Mme Laëtitia CAPELLE à Mme Sophie ROYON

Objet : Budget 2025 Commune – Décision modificative N° 1

Le présent projet de décision modificative n° 1 pour l'année 2025 a pour objectif d'actualiser le budget primitif initialement prévu, tout en préservant la règle de l'équilibre budgétaire,

Vu l'inscription budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025/03/02 du 10/03/2025 adoptant le budget primitif pour l'année 2025,

Afin d'ajuster au mieux les dépenses et recettes d'investissement sur l'exercice 2025,

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2025, intégrant les informations précisées ci-dessus, conformément au détail ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 Virement à la section d'investissement	4 790,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	4 790,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	4 790,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 790,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 790,00 €	4 790,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 790,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 790,00 €	0,00 €
R-28188-020 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 790,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 790,00 €
D-2151-020 : Réseaux de voirie	0,00 €	37 757,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-020 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 757,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	37 757,00 €	0,00 €	37 757,00 €
R-12461-02-020 : ACCESSIBILITE BATIMENTS ERP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
D-204181-21-020 : BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	38 257,00 €	4 790,00 €	43 047,00 €
Total Général		38 257,00 €		38 257,00 €

Oui l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n°1 de l'exercice 2025, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus,

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20251208-2025-12-16-DE
Date de réception préfecture : 16/12/2025